

Charte des ateliers

Pour garantir confort et qualité à chacun des participants, Rémanence des mots invite chaque participant à observer les règles élémentaires de courtoisie. La structure fixe également le cadre de fonctionnement pratique, tarifaire et organisationnel dans l'intérêt de tous.

Carte Rémanence, mode d'emploi

Les cartes 5 ou 10 séances sont valables 6 mois à partir de leur émission.

Elles sont nominatives et non remboursables. Les cartes permettent de participer à n'importe quel atelier « à la carte » (cf. www.remanencedesmots.com) sur réservation, dans la limite des places disponibles.

1. Une fois le paiement effectué sur le site de Rémanence des mots, sélectionner la date d'atelier « à la carte ».

2. Réserver :

Par e-mail – info@remanencedesmots.fr

Par téléphone ou SMS – 06 59 73 38 36

3. Annuler sa réservation

Pour annuler sa réservation, il suffit d'adresser un e-mail (info@remanencedesmots.fr), un SMS ou d'appeler

(06 59 73 38 36) au plus tard 24 heures avant la date de l'atelier.

En cas d'annulation, au-delà du délai de 24 h, la séance sera comptabilisée comme effectuée.

En cas d'absence d'annulation mais absence à l'atelier, la séance sera comptabilisée comme effectuée.

4. Retard à l'atelier

Aucun remboursement, report ou décompte ne sera effectué sur la séance, en cas de retard du participant.

Pour tout retard de plus de 15 minutes, le participant est prié de rejoindre le groupe dans la discrétion. Si tel n'est pas le cas, l'animateur d'atelier se réserve le droit de lui refuser l'accès.

Si l'arrivée impromptue du participant dérange, de quelque manière que ce soit, le groupe ou le fonctionnement de la séance, l'animateur se réserve le droit de lui refuser l'accès. Dans ce cas, la séance du participant sera comptabilisée comme effectuée.

Si le Client n'obtient pas de réponse au plus tard une heure avant l'Atelier, cela vaut pour refus. La place ne peut lui être garantie. La carte ne garantit pas l'accès à la séance choisie.

La carte offre une réduction de 5 % à tout autre service Rémanence (hors séance unique et carte 5 séances).

La carte offre le tarif préférentiel de 8 € aux pièces de théâtre programmée dans le cadre du partenariat avec le Théâtre de la Colline, uniquement sur réservation.

Abonnement Rémanence, mode d'emploi

Un abonnement offre l'accès à un nombre pré-établi de séances pendant l'année scolaire (de septembre à juillet). L'abonnement ne donne pas accès à d'autres ateliers. L'abonnement ne peut être remplacé par aucune autre formule Rémanence.

L'abonnement est une formule qui comprend un tarif intégral. La facilité de paiement en trois fois n'offre pas le droit de se rétracter ou de ne payer qu'une partie de l'abonnement, même en cas d'absence du participant.

L'abonnement (tout ou partie) ne peut être ni remboursé ni reporté.

Toute absence ou tout retard du participant ne lui donne droit à aucun remboursement ou report. A titre exceptionnel, sur demande et, seulement, si l'effectif le permet, le participant peut se voir offrir gracieusement l'accès à une séance à la carte en remplacement à une absence ayant fait l'objet d'un signalement.

L'abonnement offre une réduction de 5 % à tout autre service Rémanence (hors séance unique et carte 5 séances).

L'abonnement offre le tarif préférentiel de 8 € aux pièces de théâtre programmée dans le cadre du partenariat avec le Théâtre de la Colline, uniquement sur réservation.

Le Client est redevable du paiement intégral pour avoir accès à l'Atelier. Sa place est garantie sur le créneau horaire et le lieu indiqués. Le lieu est susceptible de changer au cours de l'année. Rémanence prévient chaque Client par e-mail de cet éventuel changement. Echelonnement. Le premier est immédiatement encaissé.

Comportement en atelier

Rémanence se réserve le droit d'interdire l'accès aux ateliers à tout Client dont les propos ou les écrits seraient à teneur révisionniste, portant atteinte à la vie privée, négationniste, discriminatoire, sexiste, pornographique, insultant ou calomnieux.

Rémanence se réserve le droit d'interdire l'accès aux ateliers à tout Client perturbant le bon fonctionnement du groupe à travers un comportement agressif, vulgaire, autoritaire, sardonique, humiliant, négatif à l'égard des autres Clients, de l'intervenant, du personnel d'accueil des lieux ou de Rémanence.

Rémanence se réserve le droit d'interdire l'accès aux ateliers à tout Client ne respectant pas les locaux, le matériel mis à disposition par Rémanence.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion.

Rémanence n'est pas responsable des données, informations ou documents qui lui sont transmis ou communiqués, par quelque moyen que ce soit, par le Client. Par le simple fait de les avoir réceptionnés en atelier ou à distance, Rémanence ne peut être présumé les avoir acceptés. Rémanence traite les informations qui lui sont communiquées par le Client dans le respect du principe de la confidentialité visé par le Code d'Éthique professionnelle.